

Ouverture commerciale de l'Algérie : états de lieux et perspective**Trade Opening of Algeria: Assessment and Perspectives.**

Reçu le : 08/07/2018

Accepté le : 23/08/2018

Mme Brahmi Souad^{*}Mr Bouteldja Abdenacer^{**}

Doctorante à la faculté des sciences

Professeur à la faculté des sciences

Économiques, commerciales et de gestions

économiques, commerciales et de gestion

Université de Tlemcen - Algérie

Université de Tlemcen- Algérie

Résumé:

Le but de cet article est d'effectuer une analyse de l'effet de l'ouverture commerciale sur l'économie en Algérie dans le cadre de l'accord d'association avec l'UE (union européenne) et aborder une thématique clé de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) à savoir le libre échange.

Durant la quinzaine d'années écoulée, le pays ne semble pas, au vu des résultats obtenus, avoir engagé ni des politiques de substitution ni des politiques de diversification des exportations. La dépendance aux importations s'est davantage accrue et les exportations hors hydrocarbures ont au mieux stagné. Il en a découlé une demande globale accrue, alimentée par les recettes pétrolières, que l'offre ne pourra pas soutenir. La question qui revient souvent dans les débats, qui peut relever aussi du paradoxe, concerne les capacités de l'économie algérienne à absorber les chocs liés à l'ouverture du commerce extérieur, d'un côté, et de l'autre, on peut noter l'insuffisance ou l'absence de politiques publiques dotant l'économie de telles capacités de résilience.

Mots clés : ouverture commerciale, économie algérienne, libre échange, OMC

Abstract:

The aim of this article is analyse the effect of trade openness on the Algerian economy within the framework of EU convention aswell as the implementation of WTO guidance in term of trade opening .

* e-mail : insafbenali12@gmail.com

** e-mail : bouteldja_nacer@yahoo.fr

For the last 15 years, the country does not seem to be engaged neither in substitution policies nor for export diversification. The dependency over imports has accrued with a stagnation in hydrocarbons exports. These resulted in increasing demand that was not covered by local production. Yet, the core question that still feeds the debates highlight the capacity of the Algerian economy to absorb the shocks related to trade openness, from one hand, and we notice incapacity or the absence of policies that may meet such inquiries. .

Key words: trade openness, the Algerian economy, trade openness, WTO

Introduction :

Le thème de la libéralisation du commerce a commencé à dominer les débats dès le milieu du XIXe siècle, mais c'est à partir de la création du GATT en 1947 qu'il va rencontrer un contexte économique et politique propice à son essor planétaire.

La libéralisation commerciale et la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires ont suscité un intérêt particulier pour les économies en développement¹ (Rodriguez et Rodrik, 2000).

Les caractéristiques fortes de l'économie algérienne sont celles d'une économie prisonnière de la trappe de la spécialisation primaire subissant cycliquement les chocs positifs et négatifs du marché mondial des hydrocarbures. Faute de variables d'ajustement endogènes, les politiques économiques se sont ajustées à ce mouvement.

Suite à la chute vertigineuse du cours du pétrole en 1986² l'économie algérienne a commencé à afficher une sévère détérioration de ses fondamentaux. Ce fut un tournant important dans l'histoire de l'économie algérienne qui était contrainte de suivre des réformes. Et parmi ces dernières, l'ouverture obligée sous recommandation du fond monétaire international (1990-1993)³.

Dans ce processus de libéralisation du commerce, plusieurs changements sont engagées : privatisation des entreprises publiques, promotion des investissements directs étrangers (IDE), les négociations multilatérales de l'Organisation Mondiale du

Commerce (OMC), la signature des accords de libre-échange avec l'Union Européenne en 2002 et avec les pays appartenant à la Zone Arabe de Libre Échange en 2009.

Aujourd'hui, après plus d'une décennie Les réformes, semblent avoir connu des avancées et des reculs. Les décideurs algériens semblent hésitants quant à la poursuite des réformes libérales. La question qui revient toujours concerne les capacités de l'économie algérienne à absorber les chocs de l'ouverture.⁴

Le but principal de cet article est d'apporter un éclairage sur le processus de transition dans lequel est engagée l'économie algérienne. Cette dernière est confrontée a une double problématique : celle d'un pays en développement et celle d'une économie rentière ce qui a conduit à une forte vulnérabilité macroéconomique. Comme le montre La chute actuelle du prix du baril qui cause un choc d'une grande ampleur à l'économie et la société en raison de l'extrême spécialisation du pays.

1. Revue littérature :

1-1-La théorie du commerce international : les théories du commerce international apportent des réponses à plusieurs interrogations, en particulier celle concernant les effets de l'ouverture sur le bien-être des coéchangistes et sur le type de spécialisation souhaitable (Guillochon, Kaweck, 2003)⁵. Selon la théorie économique, la spécialisation sous la forme de la division internationale du travail d'Adam Smith (1776), prévoit des différences de productivité entre les pays. Réfutant le raisonnement des mercantilistes, Smith présente deux arguments, le premier est celui de l'avantage absolu : l'importation résulte d'un gain à l'échange et il est de raison d'importer de l'étranger ce qui y est disponible à moindre cout, en revanche le pays en question exportera les biens pour lesquels il produit dans des conditions plus avantageuses. Et le second argument considère la taille des marchés ; le principe de division du travail, dont Smith à considérer comme la pièce motrice de la croissance, est limité par la taille du marché.

David Ricardo (1817) a comblé la lacune laissé par Smith, il a prouvé que les gains provenant du l'échange pourrait être réalisés lorsque les deux pays se spécialisent dans la production de biens pour lesquels ils ont un avantage comparatif.

Le modèle de HOS (Hecksher- Ohlin-Samuelson) « améliore » celui de Ricardo dans le contexte du XX^e siècle. Non seulement les gains à l'échange sont favorables à tous les pays mais, en plus, il ya une tendance à l'égalisation des rémunérations des facteurs de production.

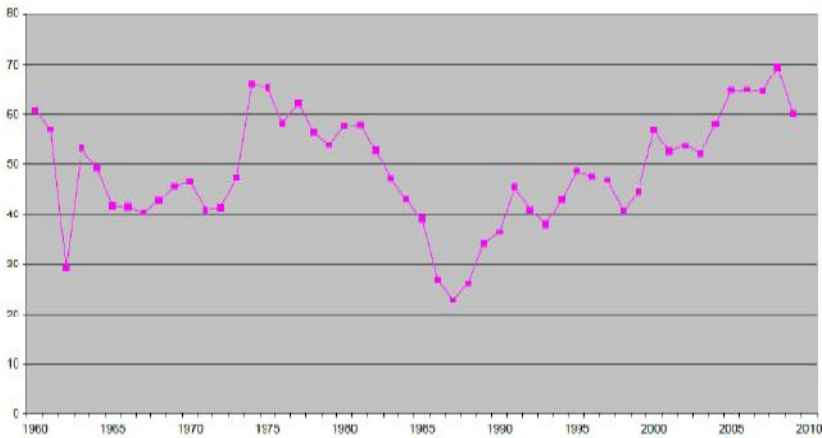
Cette théorie est largement infirmée par les faits et n'explique pas pourquoi les pays semblables en dotation de facteurs de production (France et Allemagne par ex) échangent entre eux les mêmes produits(les autos par ex).

Les nouvelles théories du commerce international, appelées parfois les théories contemporaines ou encore les théories modernes, justifiant elles aussi le gain à l'ouverture, montrent que les spécialisations internationales dépendent dans une large mesure de la technologie, des rendements d'échelle croissants et de la différenciation des produits.

1-2-Les bienfaits du libre-échange : Selon Smith, la division du travail est source de création de richesse, car elle accroît la productivité des travailleurs. Or, le libre-échange va permettre une spécialisation internationale des pays, source d'une extension de la division du travail au niveau international. Les bienfaits de la division du travail en sont ainsi approfondis. - Le libre-échange est source d'une meilleure allocation des ressources. Dans chaque pays, les différents facteurs de production sont plus ou moins performants pour accomplir telle ou telle production. En autarcie, certains facteurs de production vont devoir être alloués à des activités pour lesquelles elles ne sont pas les plus efficaces. Grâce au commerce international, les pays en question vont pouvoir abandonner ces activités, et réallouer les facteurs de production ainsi libérés à la production de biens qu'ils produisent relativement plus efficacement. - Grâce à l'accroissement de la production permise par l'ouverture des marchés, les entreprises vont pouvoir bénéficier d'économie d'échelles, source d'une plus grande efficacité des facteurs de production (cette idée est développée dans les nouvelles théories du commerce international).

2-Ouverture de l'économie algérienne:

L'économie algérienne est une économie rentière, les exportations hors hydrocarbures restent marginales et les performances économiques sont quasiment liées à l'évolution de la demande et des prix des hydrocarbures. Le secteur des hydrocarbures engendre plus de 70% des recettes budgétaires, 97% des recettes d'exportation et 40% dans le PIB ce qui constitue un point de faiblesse de l'économie algérienne ; et on peut remarquer cela suite à la dernière crise qui a engendré la baisse de la demande sur les hydrocarbures. L'Algérie est un pays ouvert au terme de la taille de son secteur du commerce de marchandises par rapport à l'économie dans son ensemble. Durant le boom pétrolier des années 70, le taux d'ouverture (exportations +importations/PIB) a atteint un niveau supérieur à 50%, ce taux a chuté à 25% du PIB en 1986 suite au choc pétrolier. Le taux d'ouverture varie en fonction des fluctuations des prix du pétrole, il est connu que l'Algérie a un avantage comparatif dans les hydrocarbures. A la fin des années 2000, la hausse considérable des cours de pétrole (28,66 dollars pour atteindre 54,57 dollars le baril en 2005), a contribué à augmenter le taux d'ouverture le rendant proche du taux atteint dans les années 70. En 2008 les exportations totales de marchandises algériennes s'élevaient à 118,77 milliards USD par rapport à un PIB de 171,2 milliards USD, avec un taux d'ouverture de 69,38% (graphe 1).⁶ Comme déduction on peut dire que le taux d'ouverture de l'Algérie baisse chaque fois que le prix du baril de pétrole sur le marché mondial diminue.⁷

Graph 1 : Le taux d'ouverture de l'économie algérienne (1960-2010)

Source : ABBAS, M., 2011. L'ouverture commerciale de l'Algérie : Apports et limites d'une approche en termes d'économie politique du protectionnisme. Cahier de recherche n° 13. LEPII – EDDEN. P. 6.

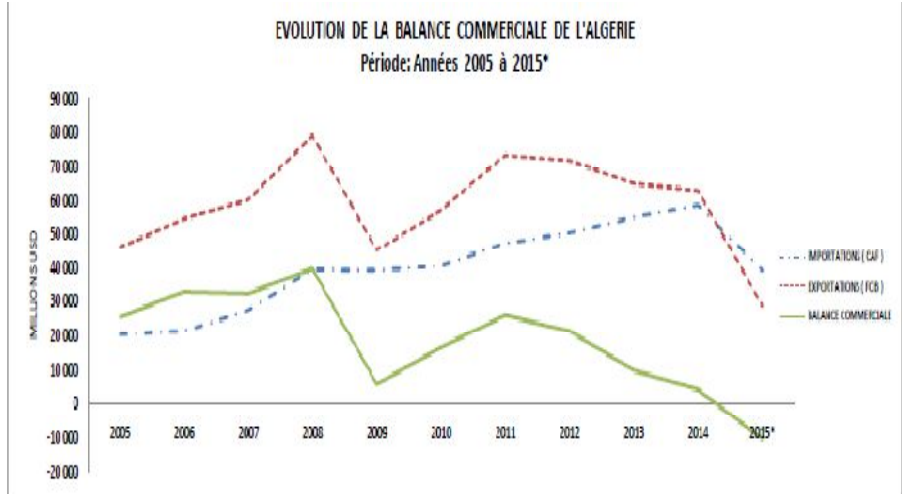
3- commerce extérieur de l'Algérie :

Selon les graphiques, on peut constater une divergence, voire une contradiction, entre la tendance des deux balances dans la période concernée. Le déficit hors hydrocarbures s'élargit au fur et à mesure que s'élargit l'excédent des hydrocarbures.

L'inverse n'est pas vrai. L'année 2009 en est une parfaite illustration. La balance commerciale hors hydrocarbures ne réagit pas à la baisse du prix du baril. . Ceci met en évidence que l'économie algérienne ne parvient pas à engager des transformations structurelles dont les résultats seraient une substitution aux importations et une diversification de ses exportations.⁸

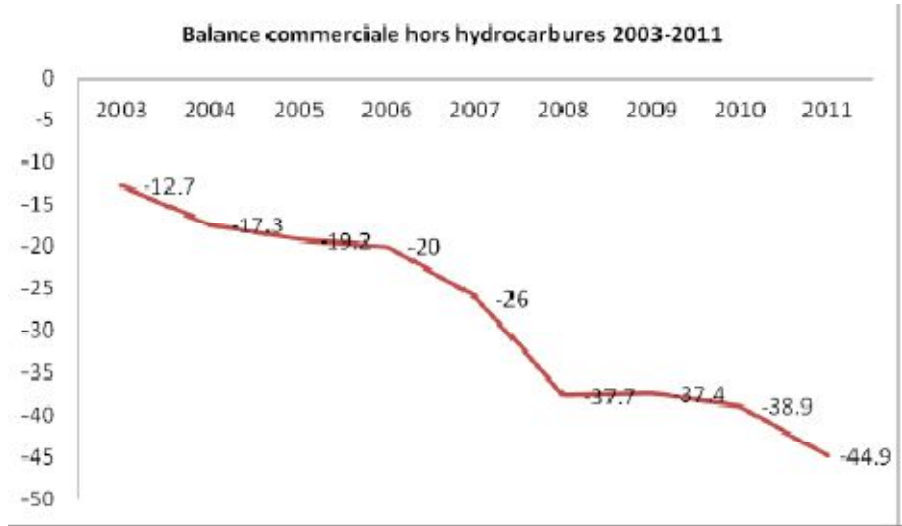
La chute des prix du pétrole à partir du second semestre 2014 heurte assez violemment les équilibres macroéconomiques de l'Algérie. Le prix moyen du baril de pétrole est passé de 109,55 dollars au premier trimestre 2014 à 75,38 dollars au dernier trimestre 2014 puis à seulement 54,31 dollars au 1er trimestre de 2015.⁹ Cette chute, conjuguée au recul des quantités exportées depuis plusieurs années, fait passer les recettes d'exportations à 8,7 milliards de US\$ au premier trimestre de 2015 contre 15,6 à la même période de 2014.¹⁰

Graphe 2 : Evolution de la balance commerciale de l’Algérie période (2005- 2015)



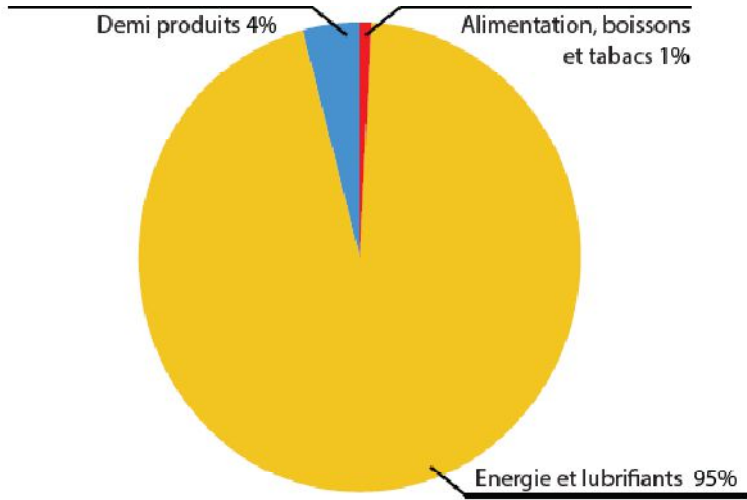
Source : douanes algériennes.

Graphe3 : balance commerciale hors hydrocarbures 2003-2011.

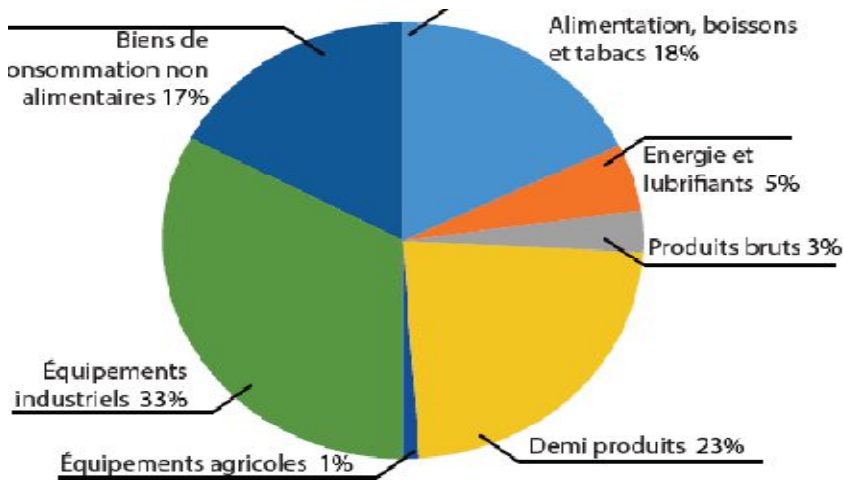


Source : ALGEX, 2009. Évolution des exportations algérienne 2003-2007 et CNIS 2008-2011.

Graphe4: la structure des exportations en 2015



Gratification5 : la structure des importations de l'Algérie en 2015.

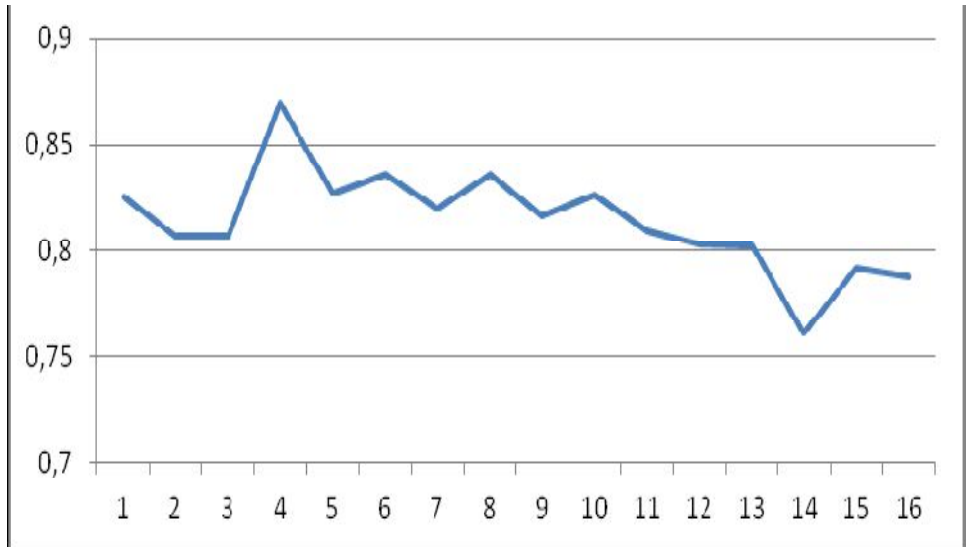


Source : CNIS/ DG des douanes 2016.

L'industrie manufacturière est le grand importateur de l'économie algérienne. Son poids est supérieur à 80% des importations totales et dépasse, 97% des importations de toute l'industrie (y compris les hydrocarbures).

les exportations sont dominées par les hydrocarbures l’Algérie ne parvient pas ouvrir des nouvelles lignes d’exportation.

Graphe 6 : Indice e diversification des exportations algérienne (1995-2011)

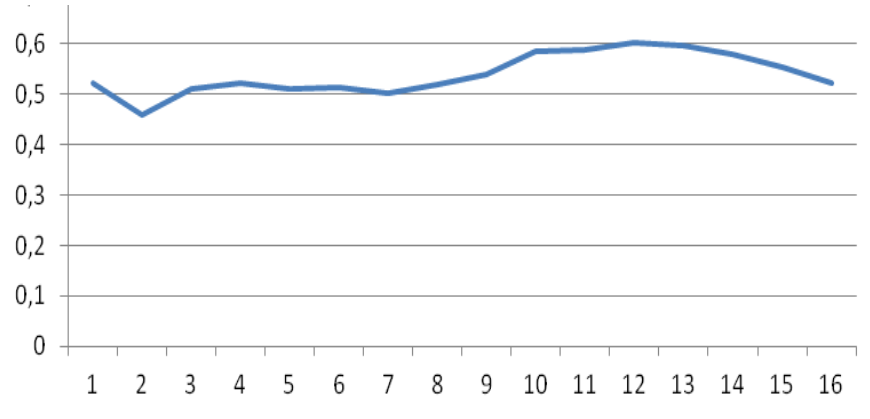


Source: <http://unctadstat.unctad.org/> 2011

Après les crises économiques des années 80, l’Algérie a opéré une concentration. Le syndrome hollandais (Ce phénomène fait référence aux effets néfastes que pourrait avoir, pour L’économie d’un pays, une découverte de ressources naturelles ou leur boom) a peut être joué un rôle déterminant dans cette situation. Il s’agit de l’explosion des exportations fondées sur un produit unique qu’a joué un rôle dans le détournement des facteurs de production des autres produits, notamment les produits exportables.¹¹

Le graphe 6 montre la tendance négative de l’indice de la diversification, alors que le graphe 5 montre la stabilité, voire la tendance positive de l’indice de concentration des exportations algériennes. Ce qui confirme, encore une fois, la dépendance de l’économie algérienne vis-à-vis les hydrocarbures.

Graph 7 : indice de concentration des exportations algérienne (1995-2011)



Source : <http://unctadstat.unctad.org/> 2011

L'Algérie a une structure d'exportation moins diversifiée. En utilisant les avantages comparatifs révélés (ACR) (Le ratio ACR exprime la part des exportations d'un produit (X_i) d'un pays (j) dans ses exportations totales (X_t) par rapport aux exportations du monde du même produit (X_m) dans le exportations mondiales (X_{tm}) ; $ACR = (X_{ij} / X_{tj}) / (X_{im} / X_{imt})$), le FEMISE classe l'Algérie comme le seul pays dont les avantages restent bloqué dans les seuls hydrocarbures. Les exportations hors hydrocarbures restent marginales et sont dominées à hauteur de 50% par des produits issus de la chimie directement liée aux hydrocarbures.¹²

Selon la CNUCED dans son rapport sur le cadre de politique commerciale en Algérie de 2017 La faiblesse de la diversification des exportations relève de :

- La nature de la structure de l'économie nationale.
- La faiblesse des investissements dans les produits destinés aux marchés étrangers.
- Le climat des affaires non favorable aux PME exportatrices: 155 d'une manière régulière et occasionnellement 400. Les exportations de produits manufactures hors dérivés des hydrocarbures ne dépassent pas 300 millions \$US dont 97% assurés par 45 exportateurs sur les 400.

4-Les Politiques Commerciales en Algérie :

Suite au plan d'ajustement structurel l'Algérie s'est engagée de reformer sa politique commerciale pour l'harmoniser avec celles de ses partenaires les plus signifiants. La conférence de Barcelone (novembre 1995) faisait entrer le pays dans un nouveau partenariat avec l'union européenne.

Dans ce sens il faut souligner que l'économie algérienne ne bénéficiait pas avant son ouverture d'une protection tarifaire supérieure à celle des économies voisines : 25% pour l'Algérie et le Maroc et 30% pour la Tunisie.¹³ L'effort strict en termes de démantèlement tarifaire était donc similaire pour les trois pays. C'est plutôt la protection non tarifaire qui a joué un rôle important dans l'accès au marché algérien. Avant la signature de l'accord d'association, l'Algérie avait envisagé de reformer son tarif afin de le rendre plus simple pour faciliter la compréhension par les opérateurs du commerce extérieur et de le rendre plus crédible aux yeux des partenaires (Parmi ces mesures, figurent la suppression de la valeur administrée, l'abandon de la taxe spécifique additionnelle (TSA) et la réduction de la structure tarifaire à trois taux. Le taux maximum passe en 2001 de 45 à 40% et à 30 seulement à la veille de la signature de l'accord. En termes nominaux, ce démantèlement partiel a fait passer le tarif d'une moyenne simple de 23.4% à 17.5 seulement).¹⁴

4.1. L'Accord d'Association avec l'UE :

L'Accord d'Association entre l'Algérie et l'Union européenne constitue le cadre des relations économiques, politiques et sociales entre les deux parties, pour les objectifs suivants :¹⁵

- réduire l'asymétrie qui frappait les échanges entre les deux rives, et fixer les conditions de la libéralisation progressive des échanges des biens, de service et de capitaux.
- fournir un cadre approprié au dialogue politique entre les parties afin de permettre le renforcement de leurs relations et de leur coopération dans tous les domaines économique, financier, social.

- encourager l'intégration maghrébine en favorisant les échanges et la coopération au sein de l'ensemble maghrébin et entre celui-ci et la Communauté européenne et ses états membres.

L'accord d'association signé en 2002 a rentré en vigueur en 1 décembre 2005 en vue de l'établissement d'une zone de libre échange pendant la période de douze années.

A cet effet, l'UE a mis en place des instruments financiers (Programmes MEDA) et d'assistance technique pour aider les PTM à absorber les chocs de l'ouverture. La mise à niveau des entreprises, des banques et de l'environnement des affaires sont explicitement visés par ces programmes.

Selon le rapport de CNUCED de 2017 Les pouvoirs publics algériens ont exprimé leur scepticisme quant aux retombées de cet accord une première fois en le gelant unilatéralement en 2010 sur une durée de deux années et une seconde fois en 2015 en demandant sa renégociation. En 2009, le gouvernement algérien fait une évaluation globalement négative :

- Le volet commercial aurait reçu une attention particulière par rapport à l'investissement et la mobilité des personnes. Les flux d'investissements européens vers l'Algérie sont à peine de 500 millions de dollars, soit le tiers de l'ensemble des IDE reçus par le pays ;
- le démantèlement tarifaire a induit des pertes en recettes douanières (2005-2009) de l'ordre de 2,5 milliards de dollars. Ce chiffre atteindrait 8,5 milliards de dollars sur 2010-2017 ;
- les exportations hors hydrocarbures demeurent marginales car soumises a des obstacles non tarifaires pénalisant la création et le développement de certaines industries locales naissantes.

4.2- l'accession de l'Algérie à l'OMC :

L'OMC fonctionne selon une logique de club auquel il est nécessaire de « payer un ticket d'entrée » si l'on souhaite en devenir membre. Il en résulte que le requérant – terme officiel désignant le pays en accession – doit assumer des coûts d'ajustement sectoriels et institutionnels dont est porteur le processus. C'est donc non à une

problématique de libéralisation commerciale mais d'ajustement productif et institutionnel que doit faire face tout pays souhaitant participer pleinement au système commercial multilatéral. L'Algérie ne fait pas exception à la règle. C'est pourquoi l'accession à l'OMC est au cœur du régime de croissance de l'Algérie et les termes de l'accord d'adhésion détermineront l'espace politique disponible pour une future stratégie de développement.¹⁶

La procédure d'accession de l'Algérie à l'OMC est la plus longue enregistrée jusqu'à maintenant. Cette procédure peut être divisée en deux étapes, la première allant de 1987 à 1998 est qualifiée de dormante car après avoir déposé une demande d'accès au GATT en 1987, le pays n'a entrepris aucune autre démarche. La deuxième étape les négociations s'engagent concrètement à partir de la présentation, par l'Algérie, de son aide-mémoire du commerce extérieur en juillet 1996 puis de la tenue de la première réunion du Groupe de travail en avril 1998.¹⁷ Un second mémorandum, présenté en 2002 (six ans se sont écoulés depuis le dépôt de la première version, en 1996. La situation financière du pays vis-à-vis de l'extérieur s'est nettement améliorée et le gouvernement, libéré de la tutelle du FMI, semble en bien meilleure position pour négocier)¹⁸, comporte des données spécifiques sur le système commercial algérien et le calendrier récapitulatif probable pour adapter le système fiscal, le tarif douanier aux règles de l'OMC. S'en est suivie une série de réunions du groupe de travail (7 au total entre 2002 et 2008) avant que n'intervienne une interruption qui va durer jusqu'en 2013. Sur le plan bilatéral, le pays a conclu six accords bilatéraux (Cuba, Brésil, Uruguay, Suisse, Venezuela et Argentine) et mène encore des discussions avec 19 autres. On peut prendre la mesure de l'avancement du dossier d'accession grâce à l'appréciation faite par le groupe de travail à la suite de la dernière réunion du 31 mars 2014.

Selon les profils tarifaires publiés (OMC - 2013), l'Algérie, qui n'a achevé ni les négociations de son accession à l'OMC ni le démantèlement tarifaire avec l'U.E, a perdu le privilège de consolider le tarif à un niveau comparable à celui des pays membres originels (signataires de l'accord de Marrakech d'Avril 1994). L'accord

d'association avec l'UE, conclu avant l'accession à l'OMC exercera une pression sur les négociations avec l'OMC. Les pays autres qu'européens voudront garder un avantage concurrentiel sur le marché algérien.

Les droits moyens consolidés notifiés à l'OMC sont de 41.3% pour le Maroc et 41.77% pour la Tunisie avec un maximum de 289% pour le premier et de 200% pour le second.

Les deux pays voisins se réservent une marge de manœuvre pour revoir en cas de nécessité leurs tarifs à la hausse dans le respect de ces plafonds. Dans le cas du Maroc, les taux consolidés maximum dégagent une dispersion très importante ; ils atteignant 304% pour les produits d'origine animale, 172% pour les céréales et s'affaiblissant jusqu'à 30% pour de nombreux autres produits. La structure tarifaire révèle nettement la nature des avantages comparatifs que les deux pays souhaitent consolider (amont et aval de l'agriculture, textiles et confection). En Algérie, le tarif douanier ne semble pas jouer un rôle dans l'affectation/réaffectation des ressources.

La dispersion des taux est bien faible pour un pays qui n'est qu'à ces premiers stades de libéralisation commerciale. On peut noter l'absence de pic tarifaire. Par la structure du tarif, le décideur a marqué une certaine indifférence quant aux choix de secteurs, de filières et de niches à développer. Avec un droit NPF maximum de 30%, l'Algérie aura du mal à négocier des tarifs consolidés du niveau de ceux de ses deux voisins par le simple fait de l'accord d'association avec l'UE qui exercera une pression sur les négociations avec l'OMC.

L'accession ne saurait être réduite à une simple question de tarif. Avec l'OMC, le commerce multilatéral a franchi un nouveau pas ; désormais ses règles s'intéressent à la gouvernance économique dans le but de sécuriser l'espace des échanges pour ses membres. Il en résulte pour tout nouveau membre un effort d'adaptation structurelle et institutionnelle plus ou moins important pouvant réduire de manière plus ou moins grande le degré de liberté des politiques économiques nationales.

En conclusion, on peut avancer que les pouvoirs publics montrent de fortes hésitations quant à l'intégration de l'économie algérienne à la mondialisation.

L'Algérie a notifié à l'UE son souhait de renégocier l'accord d'association, déjà révisé en 2010, a émis une liste négative à l'importation à partir de la GZALE.

La dernière réunion du groupe de l'OMC s'est déroulée en mars 2014 à Genève.¹⁹ Il est encore difficile de se prononcer sur une possible accession de l'Algérie à l'OMC car la question demeure très controversée au sein du pouvoir et les mesures au niveau de la politique économique du pays ne sont pas adaptées aux standards de l'OMC.

Conclusion :

Nous avons essayé d'apporter un éclairage sur l'ouverture commerciale en Algérie et l'application des réformes entreprises depuis plus d'une décennie, sur le plan structurel malgré l'aisance financière marquant les débuts des années 2000, avec le boom pétrolier, l'Algérie n'a pas su amorcer le virage de diversification économique.²⁰

Selon le rapport des Nations Unies l'état algérien a récemment dévoilé un nouveau modèle de croissance destiné à la fois à faire face à la baisse des prix du pétrole et à accélérer la diversification économique.²¹ Le nouveau modèle de croissance économique s'appuie sur :

- Les capacités productives du pays, et d'intensifier l'investissement dans les secteurs à forte valeur ajoutée ; les énergies renouvelables, l'agro-industrie, les services, l'économie numérique et du savoir, l'industrie en aval des hydrocarbures, ainsi que les mines.
- La reprise de la production des hydrocarbures.
- Une stimulation de la création d'entreprises par la poursuite de l'amélioration du climat des affaires.
- L'ouverture des secteurs non stratégiques à l'investissement privé et public.
- La promotion des exportations hors hydrocarbures.

Cependant on peut conclure que l'ouverture commerciale n'est qu'un élément de toute la politique économique d'un pays ; elle ne conduit pas au développement mais le développement ne peut se faire sans ouverture.

Bibliographie :

-
- ¹.Rodriguez.F et Rodrik.D (2000) « Trade policy and economic growth : a skeptic's guide to the cross-national evidence, NBER macroeconomics annuals (p261-325).
- ².Bouhou. K, 2009, « L'Algérie des réformes économiques : un goût d'inachevé », Politique étrangère, n° 2, pp. 323-335.
- ³.Benissad. H., 1991, « La réforme économique en Algérie ou l'indicible ajustement structurel », 2e édition mise à jour, Alger, OPU.
- ⁴.Rapport du cnuCED 2017 sur la politique commerciale de diversification.
- ⁵. CNUCED, 2017 « cadre de la politique commerciale : Algérie- la politique commerciale de diversification ».
- ⁶. Guillochon.B et Kawecki.A (2003) « économie internationale : commerce et macroéconomie » Dunod.
- ⁷.Seddi.a (2012) « compétitivité économique : quel potentiel pour l'Algérie ? » thèse en vue de l'obtention de doctorat en sciences commerciales, université d'Oran2.
- ⁸. Nizigiyimana.Y et Dahmani.M 2014 « le taux d'ouverture de l'économie algérienne de 1980 à 2005 », revue capmus.
- ⁹.CNUCED (2011) « rapport sur le commerce et le développement ». <http://unctadstat.unctad.org/2011>.
- ¹⁰. Cnis, centre national d'information et statistique (www.douane.org/cnis.dz).
- ¹¹. Rapport de la banque d'Algérie de 2016 [http:// bank- of -algeria.dz/html/rapport.htm](http://bank-of-algeria.dz/html/rapport.htm).
- ¹². Benabdellah.y, 2007 « L'économie algérienne entre réformes et ouverture : quelle priorité ? » CREAD.
- ¹³. Femise, profil pays, Algérie, institut de la méditerranée, 2005.
- ¹⁴. Benabdallah. Y, 2009, « Rente et désindustrialisation », Confluences Méditerranée, n° 71, automne, (p 85-100).
- ¹⁵. CnuCED (2002), « rapport sur l'Algérie ».

¹⁶. Khayreddine.B et Rabah. K, 2014 « L'Algérie et les défis du commerce mondial » *Khazar journal of humanities and social sciences*, n4 (p43-54).

¹⁷. Abbas M., 2009, « L'accession à l'OMC : quelles stratégies pour quelle intégration à la mondialisation ? », *Confluences Méditerranée*, n° 71, automne, pp. 101-118.

¹⁸. Abbas .M, 2010 « L'accession de l'Algérie à l'OMC entre ouverture contrainte et ouverture maîtrisée », *les cahiers du CREAD* n93 (p43-72).

¹⁹.Talahite.F, Barbet.Pet Souam.S (2008) « enjeux et impacts de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC » HAL.

²⁰. Ambassade de Suisse/Algérie (2016) « rapport économique, Algérie ».

²¹ Rapport des nations unies (2016) « commission économique pour l'Afrique, profil pays, Algérie ». www.uneca.org.